

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS FEURS VEHICULES INDUSTRIELS à FEURS

Description de l'établissement

Date de dernière mise à jour des informations : 24/05/2022

Nom : FEURS VEHICULES INDUSTRIELS
Adresse : 0Route de Roanne
Commune principale : FEURS (42094)
Communes secondaires : Non renseigné
Activités : 45.20B - Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 24/05/2022

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP5340870101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description¹ : La société CLAUDIUS ET FILS, reprise par la société FEURS VEHICULES INDUSTRIELS, exerçait jusqu'en 2006 une activité soumise à déclaration de réparation de véhicules lourds et de distribution de carburant sur son site de Feurs. En 2015, la partie nord du site est concernée par un projet de réaménagement en vue de construire une gendarmerie. Plusieurs études ont été menées et ont mis en évidence une pollution en hydrocarbures sur 3 zones, dont une à proximité des anciennes cuves. Une dépollution a été réalisée, laissant en place une pollution résiduelle à hauteur de 1500 mg/kg de MS sur la partie nord et 2500 mg/kg de MS sur la partie sud.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 12/04/2022

Description³ : La société CLAUDIUS ET FILS, reprise par la société FEURS VEHICULES INDUSTRIELS, exerçait jusqu'en 2006 une activité soumise à déclaration de réparation de véhicules lourds et de distribution de carburant sur son site de Feurs. En 2015, la partie nord du site est concernée par un projet de réaménagement en vue de construire une gendarmerie.

Une première campagne de mesure avait été menée par l'APAVE en 2006 et portait sur 8 points de prélèvements. 10 sondages complémentaires ont été effectués en 2011 autour des points 6, 7 et 8. Les mesures en hydrocarbures totaux donnent des valeurs significatives aux points S11 (2900 mg/kg de MS à une profondeur de 1m) et S18 (1900 mg/kg de MS à une profondeur de 1m) respectivement à proximité

des points 6 et entre 7 et 8 (sans pour autant que les autres sondages entre ces deux points ne soient impactés).

Les analyses en HAP, BTEX, PCB et métaux sur l'ensemble de ces points n'a pas montré de contamination significative.

Un dossier de diagnostic des sols réalisé par la SOCOTEC est parvenu le 28 juillet 2015 à la DREAL et a conduit à la signature, le 19 novembre 2015, d'un arrêté préfectoral afin d'encadrer les travaux de dépollution sur les deux sources de pollution aux hydrocarbures constatées (l'une sur la parcelle concernée par le nouveau projet et une autre au sud).

En 2015, la nouvelle campagne de prélèvements a porté plus spécifiquement sur la zone au nord du site où était implantée l'ancienne station service. 17 sondages de sols ont été réalisés dans cette zone (nommés par la suite P1 à P17).

Les analyses en HAP, BTEX, PCB, organo-chlorés et métaux sur l'ensemble de ces points n'a pas montré de contamination significative.

Un panache de contamination aux hydrocarbures a pu être détecté entre 1 et 3 m de profondeur entre les points P1, P2, P4, P6 et P13 soit à l'ouest des deux cuves avec un maximum à 3400 mg/kg de matière sèche au point Ps6, le plus à proximité des cuves.

Une dépollution a été réalisée à hauteur de 1500 mg/kg de MS sur la partie nord et 2500 mg/kg de MS sur la partie sud. Le dossier montre que le seuil retenu pour la dépollution de la partie nord est compatible avec l'usage d'habitation. Seule la voie inhalation a été prise en compte, or le programme de traitement projeté fait que certaines parties potentiellement contaminées à hauteur de 1500 mg/kg de MS seront présentes au niveau de parties enherbées du projet. La voie ingestion, notamment pour les enfants, ne devrait pas être écartée.

L'évaluation des risques sanitaires de la partie sud a été réalisée uniquement pour un usage comparable à l'usage antérieur soit un usage industriel (travailleur adulte). Des précisions doivent être apportées, notamment sur la sécurisation de cette zone vis-à-vis de la zone nord afin d'écarter les risques liés à un usage d'habitation (venue d'enfants en permanence sur la parcelle notamment) en inhalation et ingestion.

De plus, ces valeurs sanitaires ne présentent pas du respect de l'article 3.2 de l'APS du 19 novembre 2015 qui caractérise un impact si une valeur détectée sur un piézomètre aval est 3 fois supérieure à celle du piézomètre amont.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

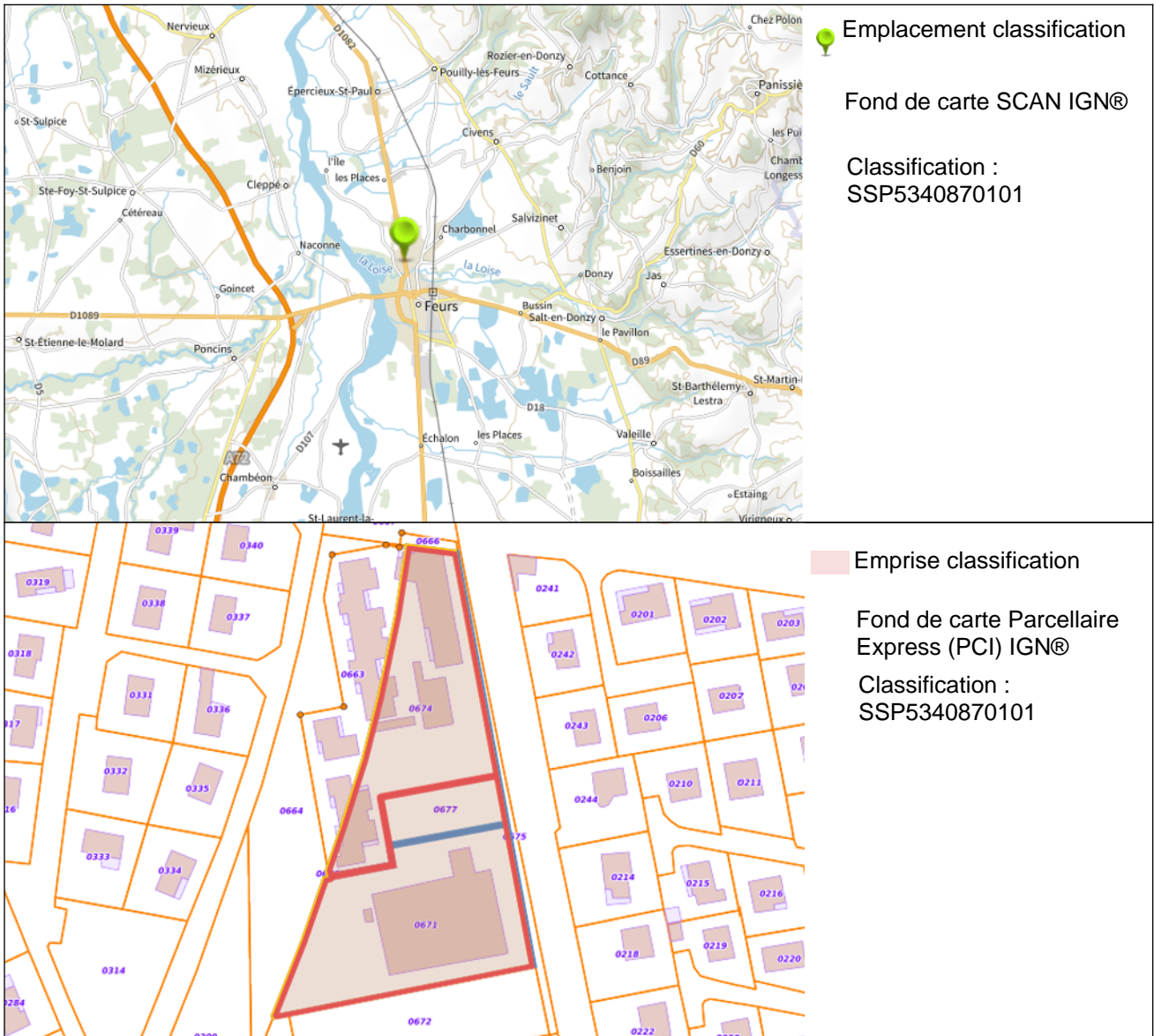
Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Feurs	1	DA	0671	42
Feurs	1	DA	0674	42

Feurs	1	DA	0677	42
-------	---	----	------	----

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde (Web Mercator) :

Long. :469823.5612037907, Lat. :5740470.024243628

Superficie estimée :

null

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.